

**En 2013, 60.000 résidents des « Zones Urbaines Sensibles (ZUS) » ont été recrutés en contrats aidés, majoritairement dans le secteur public, tandis que les contrats signés dans le privé sont en baisse.**

**Notre constat : ce sont pourtant les entreprises privées qui transforment majoritairement les contrats aidés en CDI...**

*Paris, le 18 mars 2015* – D'après un communiqué de la Dares, **60.000 résidents des ZUS** de France Métropolitaine ont été recrutés ou renouvelés en contrat unique d'insertion (CUI) ou en emploi d'avenir en 2013 : **c'est 12,2% des personnes ayant signé un contrat aidé.**

En effet, les personnes résidant en ZUS connaissent des difficultés d'insertion professionnelle : malgré un niveau de formation supérieur, un jeune issu de ZUS recherche un emploi plus longtemps qu'un autre jeune urbain.

Cependant, ces contrats aidés sont pour beaucoup signés dans le secteur non marchand, alors que pour stabiliser ce public en CDI, c'est au secteur marchand que l'enveloppe budgétaire devrait principalement être allouée.

**À quand une politique de l'emploi avec une ambition de pérennisation ?**

**Une mauvaise attribution de l'enveloppe financière à destination des contrats aidés**

L'enveloppe financière à destination des entreprises privées n'est que de 22%, tandis que l'autre partie est allouée au secteur non marchand. Pourtant, c'est bien dans le secteur privé que le recours aux contrats aidés représente un véritable amortisseur du chômage, puisqu'ils tendent à réinsérer les demandeurs d'emploi dans la vie active : 69% d'entre eux sont un CDI à l'issue de la mesure...

**Pourquoi ne pas orienter la majorité des contrats aidés auprès des entreprises qui pérennisent l'emploi par le biais d'un CDI ?**

**Un système trop complexe**

Environ 95% des entreprises privées ignorent qu'elles peuvent accéder à des aides pour financer leurs embauches : elles ne savent ni quel organisme solliciter, ni le montant auxquelles elles pourraient accéder. Et comment pourrait-il en être autrement, puisque que l'on recense plus de **6000 dispositifs d'aides publiques ?**

« CUI-CIE, CUI-CAE, contrat de génération ou autre contrat d'avenir... » : **les entreprises privées accèderaient davantage à ces aides si les dispositifs étaient enfin simplifiés et lisibles.**

**C'est tout le sens de la mission d'AD Consultem**, rendre accessible et lisible ce qui ne l'est pas. AD Consultem est l'atout « facilitateur » entre son client et les organismes publics : nous gérons toutes les démarches pour son compte afin de mobiliser les aides auxquelles il peut prétendre, en apportant notre expertise et un engagement de chaque instant **au service du développement des entreprises et de l'emploi.**

*Pour Carole Attal, présidente d'AD Consultem, « la mission d'AD Consultem est d'aider les entreprises à embaucher, à former leurs équipes et à se développer. L'objectif central d'AD Consultem est de faire des aides publiques au recrutement une réalité tangible et accessible à toutes les entreprises. »*

**A propos d'AD Consultem**

Depuis 12 ans, AD Consultem est l'expert de référence des aides publiques. AD Consultem met à disposition des entreprises un service d'identification et de gestion des aides auxquelles elles peuvent prétendre, avec l'objectif de les accompagner dans le cadre de leur développement : contrats aidés, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, aides publiques... **AD Consultem traite près de 15.000 dossiers chaque année.**

**Contacts presse**

**Carole ATTAL**  
**Aurélie PACAULT**

caroleattal@adconsultem.fr  
pacault@adconsultem.fr

Tel : 01 45 22 75 75  
www.adconsultem.fr